



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 9 juin 2026

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 19
Excusés : 2

Convocation : 26 mai 2026
Date affichage : 13 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Luc BATON, Etienne CORDIER, Jean-Luc BACLET, Alexandre CROT, Olivier DAMY, Christophe DUGOIS, Jean-Pierre GROS, Guy MALFATTI, Yves MATHIEU, Michaël PERES, Eric PERTUS, Mathieu VADANT et Mesdames Joëlle MELET, Catherine NONNOTTE, Annie PERNOUX, Patricia SERMIER.

Etaient excusés / absents : Messieurs Gilles CHAFFANGE, Thierry GAUTHRAY-GUYENET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier MEUGIN.

Délibération n° 09062026-2bs

OBJET : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 19 mai 2026, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical, et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, de postes permanent du personnel titulaire et contractuel du SICTOM de la zone de Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans le cadre de recrutement, le Président **PROPOSE :**

- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet en adjoint technique à temps complet
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31.90 heures en agent de maîtrise à temps non complet de 31.90 heures
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31.90 heures en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 34.70 heures

Dans le cadre des avancements de grade et promotion interne 2026, à la date du 1^{er} juillet 2026, le Président **PROPOSE :**

- La transformation d'un poste d'ingénieur principal à temps complet en poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- La transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- La transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet en poste de rédacteur à temps complet
- La transformation d'un poste d'agent de maîtrise temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- La transformation d'un poste d'attaché à temps complet en poste d'agent d'attaché principal à temps complet
- La transformation de 4 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- La transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 039-253900633-20260609-09062026_2BS-DE



Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de :

- ✓ **SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ **SUPPRIMER** un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- ✓ **SUPPRIMER** un poste d'attaché à temps complet
- ✓ **SUPPRIMER** trois postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ **SUPPRIMER** deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31.90 heures
- ✓ **SUPPRIMER** un poste d'ingénieur principal à temps complet
- ✓ **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ **CREER** quatre postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ **CREER** un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- ✓ **CREER** un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ **CREER** un poste d'attaché principal à temps complet
- ✓ **CREER** un poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- ✓ **CREER** un poste d'agent de maîtrise à temps non complet de 31.90 heures
- ✓ **CREER** un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 34.70 heures

Fait à Brevans,
Le 9 juin 2026

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 039-253900633-20260609-09062026_2BS-DE

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Besoins	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants
							Titulaire	CDI	CDD					Titulaire	CDI	CDD	
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			-1	0	0					0
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			+1	2	2	2	2			0
	Ingénieur principal (direction)	A	35 heures	1	1	1	1			-1	0	0					0
	Ingénieur hors classe	A	35 heures	0	0	0				+1	1	1	1	1			0
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			-1, +1	1	1	1	1			0
	Rédacteur principal 2ème classe	B	35 heures	0	0	0				+1	1	1	1	1			0
	Adjoint administratif	C	35 heures	1	1	1			1		1	1	1			1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			-1	1	1	1	1			0
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	1	1	1			1		1	1	1			1	0
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	2	2	2	2				2	2	2			2	0
Technique	Adjoint technique	C	7 heures	1	0.2	0					1	0.2					1
	Adjoint technique	C	35 heures	4	4	4	0	1	3	+1, -1	4	4	4	0	1	3	0
	Adjoint technique	C	8 heures	1	0.23	1			1		1	0.23	0				1
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0.6	0					1	0.6					1
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0.8	0					2	0.8					2
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,41 heures	1	0.98	1			1		1	0.98	1			1	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	30	30	28	13	7	8	+5, -3	32	32	31	13	8	12	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	28,72 heures	1	0.82	1			1		1	0.82	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	19h50 heures	1	0.56	1			1		1	0.56	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0.91	1			1	-1	0	0				1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31 heures	1	0.89	1			1	-1	0	0					0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,70 heures	0	0.00					+1	1	0.99	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	17	17	17	3	1	13	-5, +3	15	15	15	3		12	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0.62	1			1		1	0.62	1			1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0.87	1			1		1	0.87	1			1	0
	Agent de maîtrise	C	35 heures	4	4	4	4			-1, +1	4	4	4	4		4	0
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			+1	4	4	4	4		4	0
	Technicien	B	35 heures	3	3	3	1		2		3	3	2	1		1	0
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
TOTAL				84.00	79.48	78	31	11	36	0	84.00	79.67	77	32	12	36	7

4 postes vacants à temps non complet couverts par des intérimaires
3 postes vacants permanents non pourvus

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 039-253900633-20260609-09062026_2BS-DE



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 039-253900633-20260609-09062026_2BS-DE